

DÉCISION du Maire

N° 19/2026

Objet : Contrat de location avec la société Autosphere Lease pour une Fourgonnette NISSAN Townstar
Location opérée par Arval Service Lease

La Maire de Chauconin-Neufmontiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

Vu la nécessité de passer un contrat pour la location d'une Fourgonnette pour le service Cadre de Vie,

Vu la proposition présentée par la société Autosphere Lease en date du 21 mai 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

La passation d'un contrat avec la société Autosphere Lease, location opérée par la société Arval Service Lease sise 1, Boulevard Hausmann 75009 PARIS pour la location d'une Fourgonnette NISSAN Townstar.

ARTICLE 2 :

La proposition de location est conclue pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} novembre 2026, et se prolongera au-delà de cette durée, par périodes successives d'un an.

ARTICLE 3 :

Le montant de la location s'élève à 343.77 € HT par mois soit 412.52 € TTC.

ARTICLE 4 :

Ampliation de la présente décision est adressée à :

- Sous-préfet de Meaux
- Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 22 octobre 2026.

La Maire,
Marie LEAL



Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (77000) 43 rue du Gal de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.